

Critères de transférabilité inter-régionale d'un patient de soins critiques d'un établissement de santé à un autre

La saturation avérée ou à venir des lits de soins critiques d'une région peut conduire à décider le transfert de patients vers le service de soins critiques d'un établissement de santé d'une autre région. Ces transferts ne sont pas réalisés au profit des patients transférés, mais des patients qui vont nécessiter des lits de soins critique dans un futur proche.

Ces transferts ne sont envisageables qu'à la condition :

- Qu'ils soient sécuritaires pour le patient, c'est-à-dire qu'ils valident les critères de **transportabilité** ;
- Que **projet de soins** du patient transféré soit défini et partagé avec l'équipe receveuse ;
- Qu'ils s'inscrivent dans une démarche de mise à disposition d'un lit de soins critique, c'est-à-dire que la **durée de séjour attendue en réanimation** après transfert est supérieure à deux jours.

Les points d'attention par critère figurent dans le tableau ci-dessous.

Critères	Point d'attention	Oui	Non
Transportabilité <i>Critères MAJEURS</i>	Accord de la famille		
	Hospitalisation en Réa depuis plus de 24h		
	Poids < 100 kg		
	Noradrénaline < 1 mg/h		
	Absence d'épuration extra-rénale		
	PEP < 15 cmH ₂ O		
	FiO ₂ ≤ 0,6		
	Absence de DV depuis au moins 12 h		
	BMR négatif		
	Absence d'ECMO		
	Système d'aspiration clos en place		
Nombre de PSE ≤ 4			
Projet de soins <i>Critères MAJEURS</i>	Famille capable de recevoir des informations par téléphone et/ou d'accompagner secondairement le patient dans cadre des mesures prises à cette fin		
	Probabilité de survie élevée		
	Absence de LAT formalisée		
	Probabilité de ventilation mécanique > 48h et sevrage non débuté.		
Pas de sevrage ventilatoire prolongé anticipé.			
Optimisation régionale <i>Critère MINEUR</i>	Probabilité de séjour en réanimation > 48h		

PEP : pression expiratoire positive ; ECMO : *Extracorporeal membrane oxygenation* ; FiO₂ : fraction inspirée en oxygène ; DV : décubitus ventral ; BMR : Bactérie multi-résistante ; LAT : limitation ou arrêt de thérapeutiques.

Pr Karim TAZAROURTE
Président SFMU

Pr Hervé BOUAZIZ
Président SFAR

Pr Eric MAURY
Président SRLF